



Canton _____

Procès-verbal Introduction du cadastre RDPPF Rapport de phase «Conception»

Evaluation globale y compris check-list des points d'examen

Contrôle des modifications

Version	Date	Personne	Remarque

Editeur
Direction fédérale des mensurations cadastrales
Office fédéral de topographie swisstopo
Seftigenstrasse 264, Case Postale
CH-3084 Wabern

Tél. +41 58 464 73 03
Fax +41 58 469 02 97
infovd@swisstopo.ch
www.swisstopo.ch / www.cadastre.ch

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Evaluation globale et décision du feu vert	4
3	Check-list «Organisation & gestion du projet»	5
3.1	Mandat, objectifs, prescriptions et conditions-cadre.....	5
3.2	Personnel, parties prenantes (stakeholder) et équipe	5
3.3	Situation initiale, exigences, variantes, évaluation et solution	6
4	Check-list «Bases légales et SIPD»	7
4.1	Analyses juridiques et mesures prises.....	7
4.2	Sûreté de l'information et protection des données (SIPD).....	7
5	Check-list «Solution technique».....	9
6	Check-list «Données pour le cadastre RDPPF»	10
7	Check-list «Feu vert de la phase».....	12
7.1	Préréception.....	12
7.2	Décision de feu vert pour la phase «Réalisation»	12
8	Autres commentaires ou remarques	13
9	Abréviations.....	14

1 Introduction

Tous les cantons doivent élaborer un rapport de phase «Conception» dans le cadre de l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (voir instruction «Cadastre RDPPF – Procédures administratives propres à l'introduction»). Celui-ci est examiné et évalué par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M).

Le canton traite les phases de projet «Initialisation» et «Conception» de manière autonome et adresse le rapport de phase «Conception» à la D+M pour qu'elle l'examine. Selon la «Figure 1 : vue schématique du processus d'introduction du cadastre RDPPF canton par canton» le point d'examen décide du feu vert pour la phase de projet «Réalisation»

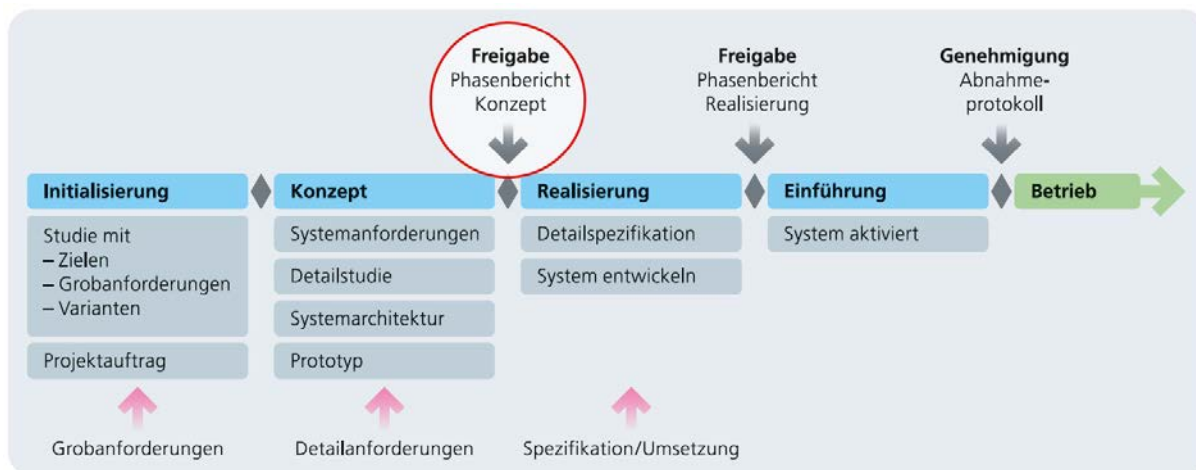


Figure 1: vue schématique du processus d'introduction du cadastre RDPPF canton par canton

Le feu vert permet d'obtenir une partie du montant prévu dans le budget global alloué par la Confédération (voir instruction «Cadastre RDPPF – Indemnités fédérales»).

Le présent procès-verbal est un point obligatoire dans le processus d'introduction du cadastre RDPPF.

Son but est:

- Il garantit que le cadastre RDPPF est introduit et exploité sur l'entier du territoire suisse dans une qualité aussi homogène que possible. La réussite est due au fait que beaucoup de points sont déjà définis et clairs pour toutes les parties prenantes dès la phase «Conception».
- Il représente une check-list pour les cantons sur laquelle ils peuvent se baser pour l'introduction du cadastre RDPPF.
- Il rend possible l'examen homogène des concepts d'introduction des cantons sur la base de points d'examen identiques.
- Et pour finir il est la base pour le feu vert accordé par la D+M au concept d'introduction et pour le versement du montant prévu dans le budget global alloué par la Confédération au canton. La phase «Réalisation» peut dès lors être démarrée.

Le procès-verbal contient les éléments suivants:

- Organisation & gestion du projet
- Bases légales et sûreté de l'information et protection des données (SIPD)
- Solution technique
- Données pour le cadastre RDPPF
- Feu vert de la phase

Le chapitre «Evaluation globale et décision du feu vert» est intégré avant les différents points d'examen – la décision du feu vert est ainsi aisément trouvable dans le document.

2 Evaluation globale et décision du feu vert

[Est établi par la D+M.]

3 Check-list «Organisation & gestion du projet»




Les points d'examen des phases de projet «Initialisation» et «Conception» doivent être consignés dans le rapport de phase «Conception». Les phases de projet sont marquées en orange dans la colonne I pour «Initialisation» et en jaune dans la colonne C pour la phase «Conception». Les autres points d'examen sont pertinents pour la phase suivante «Réalisation». Les colonnes «Résultat» et «Remarque» seront renseignées par la D+M.

3.1 Mandat, objectifs, prescriptions et conditions-cadre

I	C	R	N°	Critère	Résultat	Remarque
Orange			O-01	Mandat de projet élaboré en incluant les objectifs de la mise en œuvre, les prescriptions et les conditions-cadre?		
			O-02	Ampleur et délimitation du projet fixées?		
		Jaune	O-03	Objectifs du projet complets et exempts de toute contradiction?		
		Jaune	O-04	Lien entre les objectifs du projet et la stratégie / les buts de l'organisation de base clairement établi et bien documenté?		
		Jaune	O-05	Prescriptions fédérales (notamment les instructions, les directives, et les recommandations) prises en compte?		
		Jaune	O-06	Terminologie RDPPF, nomenclature et notions correctement utilisées?		




3.2 Personnel, parties prenantes (stakeholder) et équipe

I	C	R	N°	Critère	Résultat	Remarque
Orange			O-10	Parties prenantes identifiées et analysées? Leurs intérêts concordent-ils avec les objectifs du projet?		
			O-11	Objectifs et conditions-cadre coordonnés avec le mandant et les parties prenantes au projet?		
			O-12	Organisme responsable du cadastre désigné?		
			O-13	Chef de projet et équipe chargés de la mise en œuvre désignés (volet financier réglé) et attentes clarifiées?		
			O-14	Représentant du canton (membre de son personnel) dans le groupe support désigné?		
			O-15	Interlocuteurs au sein de l'organisation de base et en dehors d'elle informés?		

 Initialisation
  Conception
  Réalisation
 Phases de projet:

3.3 Situation initiale, exigences, variantes, évaluation et solution

I	C	R	N°	Critère	Résultat	Remarque
I	C	R	O-20	Description de la situation initiale pour le concept de mise en œuvre, fournissant des indications pour la solution à retenir.		
			O-21	Analyse des forces et des faiblesses (avec leurs causes respectives) de la situation initiale conduite?		
			O-22	Exigences fixées de façon complète et détaillée, de sorte que les variantes (celles des cantons pilotes, une combinaison de celles-ci ou d'autres) puissent être évaluées?		
			O-23	Les variantes pertinentes ont-elles toutes été analysées?		
			O-24	Critères d'évaluation intégralement définis? Pérennité prise en compte? Risques pris en compte?		
			O-25	Peut-on retracer la logique suivie pour l'évaluation des variantes?		
			O-26	Faisabilité de la variante privilégiée établie aux plans organisationnel, financier, économique, technique et politique?		
			O-27	Risques identifiés, analysés et mesures ad hoc définies. Les risques sont-ils jugés acceptables?		
			O-28	Viabilité économique établie, compte tenu des frais d'investissement et d'exploitation supportés?		
			O-29	Stratégie d'introduction définie; par exemple à une date donnée ou par étapes (Par secteurs, fonctions implémentées progressivement, etc.)?		
			O-30	Méthodes, procédures et techniques définies pour l'obtention des résultats, avec l'assentiment de tous les partenaires du projet?		
			O-31	Procédures d'information (internes au projet, de l'organisation de base) bien en place?		
			O-32	Calendrier sommaire avec les principales étapes clés défini?		
			O-33	Contributions fédérales correctement prises en compte?		

 Initialisation
  Conception
  Réalisation
 Phases de projet:

4 Check-list «Bases légales et SIPD»

4.1 Analyses juridiques et mesures prises




I	C	R	N°	Critère	Résultat	Remarque
			J-01	Analyse des bases juridiques effectuée en coordination avec le service juridique ou un autre service équivalent et résultat pris en compte dans le concept?		
			J-02	Base légale cantonale pour le cadastre RDPPF en cours d'élaboration ou déjà édictée?		
			J-03	Prescriptions cantonales (processus, etc.) pour le cadastre RDPPF en cours d'élaboration ou déjà édictées?		
			J-04	Législations spécialisées cantonales pour le cadastre RDPPF appropriées (harmonisées au besoin)?		
			J-05	Si le cadastre RDPPF doit jouer le rôle d'organe de publication, les bases légales cantonales requises à cette fin sont-elles en cours d'élaboration ou déjà édictées?		
			J-06	La question des extraits certifiés conformes est-elle réglée?		
			J-07	Les décisions et les actes ont-ils été correctement attribués?		
			J-08	En cas de mise au net de la géométrie (comme dans le Jura, cf. revue cadastre n° 17, avril 2015), la saisie initiale simplifiée n'associant pas les décideurs est-elle permise par le droit ou les adaptations juridiques requises sont-elles en cours d'élaboration?		

4.2 Sûreté de l'information et protection des données (SIPD)

I	C	R	N°	Critère	Résultat	Remarque
			J-10	Analyse des besoins en protection réalisée et résultat pris en compte dans le concept?		
			J-11	Besoins en protection analysés: un concept SIPD doit-il être élaboré?		
Si un concept SIPD doit être élaboré:						
			J-12	Analyse et couverture des risques à entreprendre de façon spécifique pour chaque projet?		
			J-13	Faut-il élaborer un concept pour gérer les situations d'urgence et prévoir des règles de traitement adaptées?		
			J-14	Risques résiduels identifiés? Le mandant en a-t-il pris connaissance par écrit?		
			J-15	Concept SIPD examiné par les instances de contrôle et de prescription? Des critiques ont-elles été formulées?		
			J-16	Concept SIPD avalisé par le mandant et signé par lui?		
A concevoir et à examiner dans tous les cas (qu'un concept SIPD soit élaboré ou non):						
			J-17	Que se passe-t-il en cas d'interruption de service complète du cadastre RDPPF?		
			J-18	Que se passe-t-il en cas d'interruption de l'un de ses services?		
			J-19	Comment les données sont-elles protégées?		




Initialisation
 Conception
 Réalisation
 Phases de projet:

I	C	R	N°	Critère	Résultat	Remarque
				gées?		
			J-20	Comment l'intégrité des données est-elle garantie?		




 Phases de projet:
 Initialisation Conception Réalisation

5 Check-list «Solution technique»

I	C	R	N°	Critère	Résultat	Remarque
			T-01	Exigences systèmes à respecter documentées par catégories avec établissement de priorités?		
			T-02	Exigences documentées de façon complète et détaillée, afin qu'elles puissent servir de base pour élaborer l'architecture du système et définir les spécifications détaillées?		
			T-03	Architecture du système décrite avec ses modèles? <ul style="list-style-type: none"> • Modèle de processus d'affaires • Esquisse des liens avec des systèmes environnants • Architecture des interfaces • Modèles des fonctions / services • Architecture / modèle des données 		
			T-04	Architecture du système décrite avec les composants de la solution retenue?		
			T-05	Architecture de sécurité décrite?		
			T-06	Exigences attribuées aux composants de la solution et degré de satisfaction de ces exigences évalué?		
			T-07	Variantes d'architecture évaluées?		
			T-08	Eléments à intégrer, interfaces et environnements d'intégration documentés?		
			T-09	Processus d'intégration, mesures comprises, documenté?		
			T-10	Organisation de l'intégration, concept et processus de transport compris, documentée?		
			T-11	Faisabilité de l'architecture du système prouvée?		
			T-12	Prescriptions fédérales (notamment les instructions, les directives et les recommandations) prises en compte?		
			T-13	Infrastructure cantonale des géodonnées utilisable et apte à être étendue pour le cadastre RDPPF?		
			T-14	Recours au service REST vérifié pour les données fédérales?		
			T-15	Infrastructures cantonales d'information et de communication utilisables et aptes à être étendues pour les documents juridiques?		




 Initialisation
 Conception
 Réalisation
 Phases de projet:

6 Check-list «Données pour le cadastre RDPPF»

I	C	R	N°	Critère	Résultat	Remarque
			D-01	La couche MO Biens-fonds est-elle disponible au standard de qualité MO93 ou NP dans toutes les communes?		
			D-02	Thèmes fédéraux analysés et vérifiés?		
			D-03	Thèmes fédéraux intégrés?		
			D-04	Données des plans d'affectation analysées? Procédures de saisie initiale numérique et d'intégration définies?		
			D-05	Mesure immédiate pour les plans d'affectation communaux financièrement compatible avec le budget prévisionnel?		
			D-06	Mesure immédiate d'abrogation des plans d'affectation communaux à lancer avant la saisie des données?		
			D-07	Processus pour les plans d'affectation, mise à jour incluse, conçus, documentés et adaptés le cas échéant?		
			D-08	Modèle-cadre RDPPF, modèle de géodonnées minimal et modèle de représentation relatifs aux plans d'affectation respectés?		
			D-09	Données du cadastre des sites pollués analysées? Procédures de saisie initiale et d'intégration définies?		
			D-10	Processus pour le cadastre des sites pollués conçus, documentés, mise à jour incluse, et adaptés le cas échéant?		
			D-11	Modèle-cadre RDPPF, modèle de géodonnées minimal et modèle de représentation relatifs au cadastre des sites pollués respectés?		
			D-12	Données portant sur la protection des eaux analysées? Procédures de saisie initiale et d'intégration définies?		
			D-13	Processus de la protection des eaux, mise à jour incluse, conçus, documentés et adaptés le cas échéant?		
			D-14	Modèle-cadre RDPPF, modèle de géodonnées minimal et modèle de représentation relatifs à la protection des eaux respectés?		
			D-15	Degré de sensibilité au bruit dans les zones d'affectation analysé? Procédures de saisie initiale et d'intégration définies?		
			D-16	Processus du degré de sensibilité au bruit, mise à jour incluse, conçus, documentés et adaptés le cas échéant?		
			D-17	Modèle-cadre RDPPF, modèle de géodonnées minimal et modèle de représentation relatifs au degré de sensibilité au bruit respectés?		
			D-18	Limites de la forêt dans des zones à bâtir analysées? Procédures de saisie initiale et d'intégration définies?		
			D-19	Processus des limites de la forêt dans des zones à bâtir, mise à jour incluse, conçus, documentés et adaptés le cas échéant?		
			D-20	Modèle-cadre RDPPF, modèle de géo-		

Initialisation Conception Réalisation Phases de projet:

			données minimal et modèle de représentation relatifs aux limites de la forêt respectés?		
		D-21	Distances par rapport à la forêt analysées? Procédures de saisie initiale et d'intégration définies?		
		D-22	Processus des distances par rapport à la forêt, mise à jour incluse, conçus, documentés et adaptés le cas échéant?		
		D-23	Modèle-cadre RDPPF, modèle de géodonnées minimal et modèle de représentation relatifs aux distances par rapport à la forêt respectés?		
		D-24	Bases légales relatives à toutes les RDPPF préparées sous la forme requise et utilisables?		
		D-25	Préparation des bases légales et des dispositions juridiques: spécifications pour la préparation / le scannage et la signature numérique définies?		
		D-26	Préparation des bases légales et des dispositions juridiques: prestataire de services pour le scannage et prix fixe définis (make or buy/ faire ou faire faire)?		
		D-27	Dispositions juridiques relatives à toutes les RDPPF préparées sous la forme requise et utilisables?		
		D-28	Thèmes cantonaux supplémentaires prévus? Si oui, lesquels?		
		D-29	Processus des thèmes cantonaux supplémentaires prévus, mise à jour incluse, conçus, documentés et adaptés le cas échéant?		

 Initialisation
  Conception
  Réalisation
 Phases de projet:




7 Check-list «Feu vert de la phase»

7.1 Préréception

I	C	R	N°	Critère	Résultat	Remarque
			D-10	Plan, concept et cas de figure de test disponibles?		
			D-11	Conditions de lancement de la préréception définies?		
			D-12	Résultats de test réhibitoires pour la réception définis?		
			D-13	Les modalités de gestion des insuffisances sont-elles indiquées dans le procès-verbal de réception?		
			D-14	Des mesures visant à remédier aux insuffisances décelées (avec indication du calendrier et désignation de responsables) sont-elles prévues dans le procès-verbal de réception?		
			D-15	Les responsables de l'utilisation du système / produit sont-ils associés aux tests et à la réception?		




7.2 Décision de feu vert pour la phase «Réalisation»

I	C	R	N°	Critère	Résultat	Remarque
			D-20	La mise en œuvre (mesures et organisation) a-t-elle atteint un point tel que la réalisation puisse être lancée?		
			D-21	Les concepts d'information et de formation sont-ils disponibles?		
			D-22	L'organisation du projet a-t-elle été adaptée aux spécificités de la mise en œuvre? Tient-elle compte des parties prenantes au projet?		
			D-23	Ressources en personnel suffisantes disponibles chez tous les partenaires avec les aptitudes requises?		
			D-24	Les plans (résultats, communication, contrôle, échéancier, acquisitions,...) sont-ils tous disponibles et plausibles?		
			D-25	Les communes et les services spécialisés sont-ils informés de la mise en place du cadastre RDPPF?		
			D-26	Convention signée avec les communes pour la mise en place du cadastre RDPPF?		
			D-27	Les bases légales pour la mise en œuvre sont-elles disponibles ou des mesures adéquates ont-elles été prises?		
			D-28	Calendrier de mise en œuvre défini et communiqué à la D+M?		
			D-29	Contrôle final: terminologie RDPPF, nomenclature et notions correctement utilisées?		

 Initialisation
  Conception
  Réalisation
 Phases de projet:




8 Autres commentaires ou remarques

[Est établi par la D+M.]

   Phases de projet:
Initialisation Conception Réalisation

9 Abréviations

SIPD Sûreté de l'information et protection des données
RDPPF Restrictions de droit public à la propriété foncière
REST Representational State Transfer
D+M Direction fédérale des mensurations cadastrales

   Phases de projet:
Initialisation Conception Réalisation